

Gare au changement de priorité



Aujourd'hui prioritaires, les véhicules arrivant des Gorges de Moutier seront à l'avenir soumis à un cédez-le-passage. BUREAU ATB



Visualisation du nouveau régime de priorité. BUREAU ATB

CATHERINE BÜRKI

Les habitués du tronçon l'auront peut-être remarqué: en quelques années, les Gorges de Moutier ont perdu en attractivité. Si les fans de grimpe et les amoureux de nature continuent à venir s'y balader, ce sont les automobilistes qui semblent les boudier. Avec l'avancement de la Transjurane, et surtout les ouvertures successives des tronçons reliant Choindez à Court, les conducteurs empruntent dorénavant plus volontiers l'autoroute, plus sûre et plus rapide.

Une situation qui a une influence directe sur le trafic en ville de Moutier. Et ceci plus particulièrement au niveau du carrefour des Gorges, lequel fait la jonction entre la route du même nom – qui relie les Gorges de Moutier au centre-ville – et la route de Soleure direction Saint-Joseph et le Grand Val. Selon Claude Friedli, chef du Service des ponts et chaussées du Jura bernois, le régime de priorité en vigueur à cet endroit n'est plus adapté à la circulation effective. «Ces cinq dernières années, les Gorges ont vu leur

trafic passer de 6650 à 3000 véhicules journaliers alors que le nombre de voitures empruntant la rue des Gorges et celle de Soleure, qui mènent à la bretelle d'autoroute Moutier nord, a augmenté», constate-t-il. Et de juger ainsi illogique que priorité soit aujourd'hui donnée à l'axe centre-ville – Gorges de Moutier, et non pas centre-ville – Saint-Joseph.

« Les Gorges ont vu leur trafic diminuer de moitié en cinq ans. »

CLAUDE FRIEDLI
PONTS ET CHAUSSÉES DU JURA BERNOIS

Pour fluidifier le trafic, décision a ainsi été prise de modifier le régime de priorité dans ce sens. Consultable auprès de la commune de Moutier jusqu'à demain, le projet monté par les Ponts et chaussées, en collaboration avec

la Municipalité et avec le bureau d'architecte ATB, prévoit donc d'éliminer le cédez-le-passage en vigueur entre la rue des Gorges et celle de Soleure pour que la traversée soit directe. Ce sera au tour des voitures en provenance des Gorges d'être dorénavant soumises à une telle signalisation.

Pour plus de sécurité

Concrètement, pareille modification du tracé de la route implique plusieurs aménagements routiers. Outre un changement de marquage, la chaussée devra notamment être rétrécie en deux endroits. A savoir le long de la portion de route située entre l'entrée des gorges et le nouveau cédez-le-passage. «Le trottoir sera élargi des deux côtés de la chaussée. Cela permettra de créer un espace vert en face du restaurant des Gorges», détaille Claude Friedli. Par ailleurs, l'agrandissement des trottoirs permettra de garantir une meilleure sécurité aux piétons. «Un itinéraire de randonnée pédestre passe par cet endroit. Il est impératif que les promeneurs puissent s'y déplacer sans risque.» Pour plus de sécurité toujours, la dispo-

sition des passages cloutés du secteur a été repensée et tous seront munis d'un îlot central. Une bande polyvalente sera également installée au centre de la chaussée afin de faciliter les présélections, notamment pour les cyclistes. Selon Claude Friedli, la nouvelle configuration a en outre vocation à réduire le nombre d'accidents: «Il y en a eu 13 depuis 2009. C'est beaucoup pour un tel site.»

Au niveau financier, les travaux sont estimés à 580 000 francs.

Une somme à charge du canton et de la Confédération. «Etant donné que ces aménagements ont pour objectif de garantir l'accès à l'autoroute, nous pouvons compter sur une participation de l'Office fédéral des routes de l'ordre de 405 000 fr.», signale Claude Friedli. A noter que le réaménagement des trottoirs sera, lui, à charge de la commune. Enfin, pour ce qui est du calendrier, le chef des Ponts et chaussées du Jura bernois espère pouvoir lancer les travaux en avril prochain. Le nouveau régime de

priorité pourrait ainsi entrer en vigueur à l'automne 2015. «Des séances d'informations pour les riverains ont déjà eu lieu. Je ne pense pas que nous aurons beaucoup d'oppositions», confie-t-il. Reste à savoir si les automobilistes parviendront à se faire à ce changement de priorité. «Il faudra un temps d'adaptation, mais les gens s'habituent généralement vite», garantit Claude Friedli, confiant. Et d'assurer qu'une signalisation spéciale sera tout de même mise en place les premières semaines. ●

Dans le pipeline depuis un bail

RIEN DE NEUF La problématique du carrefour des Gorges n'est pas une nouveauté à Moutier. Le dossier a en effet déjà été mis sur le tapis au Conseil de ville en 2007. Par voie d'interpellation, le PSA suggérait d'inciter les automobilistes à emprunter la future autoroute plutôt que les gorges. Ceci par exemple en remplaçant le carrefour et sa priorité en direction des gorges par un giratoire. «Décision avait alors été prise d'attendre l'ouverture du tronçon Choindez-Court de l'A16. Ceci afin de trouver la solution la plus adaptée à la situation effective», explique Claude Friedli. Quant au giratoire, ce dernier assure qu'un rond-

point est efficace lorsque les axes qu'il dessert comptabilisent tous un trafic identique. «Ce n'est pas le cas ici», assure-t-il.

AU TOUR DES GORGES Une fois les travaux terminés à Moutier, le Service des ponts et chaussées du Jura bernois entend s'attaquer à des modifications de route dans les Gorges de Moutier. «L'idée serait d'en faire un axe plutôt destiné à la mobilité douce», confie Claude Friedli. Selon lui, il serait notamment envisageable d'élaborer de grandes pistes cyclables. Affaire à suivre. ● CBU